



Règlement particulier *Le Barjot Challenge*

24 et 25 Octobre 2026

Article 1 :

Le Juge Arbitre de la compétition est Monsieur MARGUERITAT Sébastien et la GEO est Madame MEDDOUR Isabelle.

Article 2 :

Le tournoi par équipes des Grands Barjots de Le Grand Bourg est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et de la FFBaD sous le numéro d'autorisation **2601627**.

Article 3 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Minimes à Vétéran, classés dans les séries NC, P, D et R6 max. Les licences devront être validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription.

Article 4 :

Le tournoi se déroulera selon les règles définies par le « Règlement Général des Compétitions. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Le Juge arbitre pourra modifier les tableaux en fonction d'éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'a commencé.

Article 5 :

La compétition se déroule à la salle Multi-activités 23240 LE GRAND BOURG .

Article 6 :

Les droits d'inscription s'élèvent à 15€ par personnes. l'équipe doit être composée au minimum de 2 garçons et de 2 filles. Il y aura 1 DH, 1DD et 2MX à faire par rencontre. Le règlement des inscriptions des joueurs se fera par badnet

Article 7 :

En cas de forfait, aucun remboursement sera effectué après la date de constitution des tableaux, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 8 :

L'ouverture des inscriptions est le 29 Août 2026 à 8h00 et la date de limite d'inscription est fixée au vendredi 16 octobre 2026 à 23h30, la constitution des tableaux sera effectuée le samedi 18 Octobre 2026. La date de prise en compte du CPPH sera le vendredi 16 octobre 2026.

Article 9 :

Le nombre de participants est limité par équipes. En cas de dépassement du nombre d'inscrit, une liste d'attente sera établie, par ordre d'inscription sur Badnet.

Article 10 :

Les tableaux seront établis par série de poules unique de 5 ou 6 paires en tenant compte du classement et du CPPH des joueurs(euses).

Le CPPH du mieux classé d'une paire ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé, cela va aussi pour les joueurs(euses) pris individuellement.

Cette règle n'est pas valable pour les cas particuliers suivant :

Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.

Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Article 11 :

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points en auto-arbitrage.

Article 12 :

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est : Forza S 5000.

Article 13 :

Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service 1 fois puis faute et faute en jeu.

Article 14 :

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (2ème raquette, serviette, gourde ou bouteille).

Article 15 :

A l'appel de leur nom par la table de marque, les joueurs disposent d'un temps de prise en main du terrain de 3 minutes, ce temps inclus le test des volants et le toast.

Article 16 :

Un joueur non présent sur le terrain après 3 appels sera déclaré forfait.

Article 17 :

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant).

Article 18 :

Un échéancier sera affiché dans la salle, toutefois les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, les matchs pouvant être lancés avec une heure d'avance.

Article 19 :

Tout joueur désirant s'absenter durant la compétition, devra le signaler à la table de marque, et obtenir l'accord du Juge-Arbitre sous peine de disqualification.

Article 20 :

Pour le coaching des joueurs, seul 2 personnes sont autorisées sur l'espace de jeu , uniquement aux arrêts prévus. Ils devront être en pantalon, chaussures fermées et sans téléphone.

Article 21 :

Précision sur un retard lors de la compétition : le retard justifié (problème de transport, etc..) sera évalué par le JA principal.

- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match est décalé si c'est possible en fonction de l'échéancier.

- Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. La paire ne pourra pas jouer le second match. Les justificatifs seront à envoyer à la CLOT de la Ligue dans un délai de 5 jours.

Article 22 :

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 23 :

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.